

Communiqué de presse

Le ministère de la justice s'associe à la célébration des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant

Une centaine d'établissements de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts dans toute la France le 20 novembre 2019

La protection judiciaire de la jeunesse vous ouvre ses portes : #30ansCIDE

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) se mobilise pour la célébration des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), en proposant de découvrir les actions des services et établissements de la PJJ en faveur des droits des enfants et des adolescents en matière de santé, d'information, de scolarité ou encore d'insertion.

Ce sera l'occasion pour les services et établissements de mettre en valeur la spécificité de la justice des mineurs en France, qui s'inspire des valeurs de la CIDE, et de montrer que la PJJ dispose d'un large panel de réponses judiciaires, proportionnelles à la gravité des actes de délinquance commis, adaptées à la personnalité et au parcours du jeune.

Partenaires associatifs et institutionnels, parlementaires, élus locaux, responsables des services de l'Etat, juges des enfants, avocats, magistrats, parquetiers mineurs, journalistes, riverains, pourront rencontrer les jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse et leurs équipes éducatives.

Le hashtag de l'opération → #30ansCIDE



LA JUSTICE DES MINEURS EN CHIFFRES

Données 2018

143 327 jeunes suivis par la PJJ

pour **216 908** mesures suivies

43 % sont des mesures d'investigation éducative

53 % sont des mesures de milieu ouvert

4 % sont des mesures de placement

Les journalistes devront impérativement respecter l'anonymat physique, patronymique, géographique et factuel de tous les mineurs. Il ne sera en aucun cas possible de diffuser d'informations permettant de les identifier malgré les autorisations parentales que les équipes éducatives auront pris soin de faire signer.